AVIS A LA POPULATION

Réunion d'Information Préalable

à la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement dans un contexte transfrontière

Porteur du projet : la société à responsabilité limitée Renner Energies Belgium VX (BCE n° 0667.502.035 – RPM Leuven), dénommée anciennement Windvision Belgium VX, prévoit d'introduire une demande de permis unique pour :
la construction et l'exploitation de 4 éoliennes et ses annexes (chemin d'accès, aire de montage et pose de câbles électriques), d'une puissance totale indicative de 24 MW sur le territoire de la commune de Quévy, dans le village de Givry.

Communes susceptibles d'être affectées au sens du Code de l'Environnement : Quévy (commune d'implantation), Binche, Estinnes, Erquelinnes, Frameries, Merbes-le-Château et Mons.
Communes limitrophes françaises : Bersillies, Bettignies, Boussois, Elesmes, Gognies-Chaussée, Jeumont, Mairieux, Marpent, Vieux-Reng et Villers-Sire-Nicole.
Conformément aux dispositions relatives au Code de l'Environnement, une réunion d'information préalable relative à l'objet susmentionné est organisée le :

Le mardi 22 décembre 2026 à 19h00
Réfectoire de l'école communale de Givry
Rue du Borain, n°1 7041 Givry

Cette réunion d'information a pour objet :
1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de quinze (15) jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le porteur du projet, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au **Collège communal de Quévy, Rue de Pâturages 50, 7041 Givry,** en y indiquant nom et adresse. Elle en adresse une **copie à SRL Renner Energies Belgium VX**, Arnould Nobelstraat 42, 3ème étage à 3000 Leuven ou par email à dev.wallonie@renner-energies.com.

Des informations peuvent être obtenues auprès de Mme. Delphine Sohier (par email : d.sohier@renner-energies.com - par téléphone : +32 (0)16 29 94 55 – par courrier : Arnould Nobelstraat 42/3, 3000 Leuven).
La vidéo de la réunion, les documents et supports utilisés lors de celle-ci pourront être consultés à la commune de Givry sur rendez-vous et à distance, à partir du surlendemain et jusqu'à l'échéance d'un délai de quinze jours, sur le site internet suivant : https://www.renner-energies.com/fr/projects/givry

NB 1 : Conformément à l'article R.41-5, § 2 du Code de l'Environnement, les délais prévus en matière d'organisation de la réunion d'information sont suspendus entre le 24 décembre et le 1er janvier.
NB 2 : À la suite d'un problème technique ayant entraîné l'enregistrement incomplet de la Réunion d'Information Préalable organisée le 3 avril 2025, la présente réunion doit être organisée à nouveau afin de garantir la validité de la procédure. Il est précisé que le projet est inchangé.